



## Numérique

38e Congrès FNCCR - Septembre 2022 - RENNES

Table ronde 21 - Jeudi 29 septembre 2022 - 10h

# LA COLLABORATION ENTRE LES COLLECTIVITÉS ET L'ÉTAT POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

## **INTERVENANTS**



## Animation par Ariel GOMEZ

#### Akim OURAL

Président d'Open Data France

#### Patrick RUETSCHMANN

Chef de mission à la Direction interministérielle du numérique (DINUM)

#### Jean-Marie SEITÉ

Président de l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGEO), Maire de Valeria (Corse) et Président du pôle d'équilibre territorial et rural de Balagne

#### Mathieu VIDAL

Président de l'association Villes Internet

#### Emmanuel VIVÉ

Président de l'association Déclic, la fédération des Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN)

### **Ariel GOMEZ**

Bonjour et bienvenue. Je suis Ariel GOMEZ, rédacteur en chef de Smart City Mag. J'ai le plaisir d'animer cette table ronde, consacrée à la collaboration entre les collectivités locales et l'État pour la transformation numérique des territoires.

Cette collaboration a été exemplaire dans certains domaines tels que le déploiement du très haut débit : depuis 2012, le plan France Très Haut Débit a permis de doter la France d'un réseau de communication digne du XXIe siècle. Elle a aussi été marquante sur le New Deal, malgré quelques difficultés qui seront illustrées dans cette table ronde. Ces chantiers ne sont pas terminés, et n'ont pas été sans heurts. Mais le bilan peut être jugé positif.

Il s'agit à présent de réfléchir à la mise en place de modes de collaboration efficaces pour enclencher les étapes suivantes : la poursuite de la numérisation des services publics, la construction des territoires connectés, la transition énergétique, et enfin la sobriété énergétique.

Pour apporter des éléments de réponse à ces interrogations, nous avons sollicité plusieurs intervenants de choix :

Akim OURAL, vous êtes Président d'Open Data France. Vous avez aussi été élu local, et vous avez rédigé en 2018 un rapport sur le modèle français des villes intelligentes, à la demande du Gouvernement.

Patrick RUETSCHMANN, vous êtes Chef de mission à la Direction interministérielle du numérique (DINUM). Ce service, rattaché à la Première Ministre, est placé sous l'autorité du Ministre de la Transformation de la fonction publique.

Jean-Marie SEITÉ, vous êtes Président de l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGEO), mais aussi Maire de Valeria (Corse) et Président du pôle d'équilibre territorial et rural de Balagne.

Mathieu VIDAL, vous êtes Président de l'association Villes Internet.

Emmanuel VIVÉ, vous êtes Président de l'association Déclic, qui est la fédération des Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN). Celle-ci agit comme un réseau d'échange et de partage autour du numérique au bénéfice des collectivités territoriales.

Nous serons rejoints vers 10h30 par Anne LE HÉNANFF, Députée du Morbihan, Présidente de la Commission usages numériques et territoires intelligents de la FNCCR, et par Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain et Vice-président en charge du numérique à la FNCCR.

Pour commencer, je vous propose de visionner la vidéo transmise par François ÉLIE, de l'association ADULLACT (Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et collectivités territoriales). Il n'a pas pu participer à cette table ronde mais a tenu à nous envoyer ce support.

Une vidéo est projetée en séance.

#### **Ariel GOMEZ**

Merci à François ÉLIE pour cette vidéo. Le cas échéant, nous pourrons lui relayer vos questions. Nous aurons l'occasion de revenir sur plusieurs points évoqués dans son intervention.

Ma première question sera pour Akim OURAL. Vous dirigez une association de collectivités regroupées sous l'étiquette « La Belle Alliance ». À ce titre, vous aviez interpellé les candidats à la présidentielle sur la maigre place accordée au numérique dans leur programme. Vous aviez plaidé pour le déploiement d'une véritable politique publique numérique territoriale. AUJOURD'HUI, LE PROGRAMME TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES (TNT) EST EN PLACE. CONSIDÉREZ-VOUS QU'IL RÉPOND À TOUTES VOS ATTENTES ?

Merci d'accueillir Open Data France dans ce débat. L'objectif de la Belle Alliance ne consistait pas vraiment à mettre l'accent sur la lenteur des changements en cours. Il s'agissait surtout de montrer que le monde évolue plus rapidement que la réglementation. Dans le cadre du développement de nos territoires, il nous paraît essentiel de relever cet enjeu et de mettre des dispositifs adaptés.

Je ne prétends pas que l'État ne fait rien. Depuis plusieurs années, il a lancé diverses

Akim OURAL

initiatives autour du numérique. Néanmoins, nous avons constaté que la crise sanitaire avait révélé la lame de fond qui transformait les modes de travail et de relations. Face à ce bouleversement, nous avons conclu à la nécessité de lancer des actions fortes. L'une de ces actions est le plan TNT.

Nous sommes convaincus que cette démarche doit être poursuivie, car elle permet à toutes les collectivités de s'exprimer, quelles que soient leur taille et leur implication. Je voudrais ici mettre en avant trois éléments d'expression. Je citerai en premier lieu la capacité des territoires à financer leurs projets numériques. De mon point de vue, le numérique entraîne une fédéralisation de la gouvernance de la France. Grâce au numérique, la place des territoires s'est affermie.

La deuxième dimension essentielle est la capacité à mettre en cohérence les régulations avec la réalité des pratiques. Je pense notamment aux sujets de sobriété énergétique et d'inclusion numérique.

Le troisième aspect est la gouvernance de la donnée dans les territoires. Il s'agit ici de constituer des territoires plateformes et de développer des stratégies d'interopérabilité — à tout le moins entre les acteurs publics. Il est essentiel que les API soient normées sur les territoires et que l'agrégation de la data soit organisée au niveau territorial par le moyen d'un pacte public/privé/population. La gestion territoriale des données doit ainsi devenir une action d'intérêt général.

QUI PEUT ÊTRE GARANT DE L'INTÉGRITÉ, DE LA PRI-VACITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DE CES DONNÉES ?

## Akim OURAL

Les syndicats mixtes ont exercé un rôle très important dans le déploiement de la fibre. À ce titre, ils sont légitimes à organiser l'agrégation de données au niveau territorial. La difficulté consiste à recruter des data scientists et des spécialistes de la cybersécurité dans les territoires.

ARNia en Bourgogne-Franche-Comté et Megalis en Bretagne ont été les premiers acteurs de la mutualisation des stratégies territoriales du numérique. Cependant, l'État doit aussi intervenir pour apporter les valeurs qui seront défendues dans cette agrégation de données (partage, ouverture, sécurité...).

#### Ariel GOMEZ

PATRICK RUETSCHMANN, CE PROGRAMME DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES A ÉTÉ LANCÉ EN MAI 2021, IL Y A UN PEU PLUS D'UN AN. QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE CETTE EXPÉRIENCE EN TERMES DE COLLABORATION ENTRE ÉTAT ET COLLECTIVITÉS ?

## Patrick RUESTCHMANN



Tout d'abord, je tiens à saluer la mobilisation sur un an de près de 200 collectivités réparties dans six groupes de projet. Cette action a permis de mettre en valeur la thématique du numérique au niveau politique : deux ministres ont été impliqués et un comité d'orientation a été mis en place.

De plus, cette mobilisation a facilité l'octroi de financements : à travers les appels à projets, les financements étaient souvent percus

comme une forme de mise en concurrence des territoires. Ce point a été pris en compte dans l'attribution des aides.

Pour rebondir sur les propos de François ÉLIE, je pense que nous devons continuer à travailler sur l'économie numérique. De nombreux travaux sont en cours avec l'ANCT, qui aboutiront dès octobre à des résultats concrets.

La pérennité et les startups d'État sont aussi des sujets intéressants.

Enfin, nous aurons peut-être l'occasion de développer la notion d'« administration proactive », qui assure un lien entre les collectivités et l'État.

#### **Ariel GOMEZ**

MATHIEU VIDAL, LES ADHÉRENTS DE VILLES INTER-NET SONT-ILS SATISFAITS DU PROGRAMME TNT ? CELUI-CI S'ADAPTE-T-IL AUX BESOINS ET MODES DE FONCTIONNEMENT DE TOUTES COLLECTIVITÉS ?

Pour commencer, je rappellerai que Villes Internet n'est pas membre du dispositif TNT. Notre association regroupe plus de 460 collectivités. Elle a pour mission d'accompagner les collectivités dans le déploiement de leur politique numérique et de la valoriser.

Le Congrès national des élus au numérique se tiendra la semaine prochaine. Depuis deux ou trois mandats, la compétence numérique dans les collectivités a pris de l'ampleur. On estime à plus de 2 000 le nombre de collectivités Mathieu VIDAL



ayant repris cette compétence. Un travail conséquent est réalisé par la FNCCR et Villes Internet pour constituer un annuaire des élus au numérique.

À l'occasion de ce Congrès, dont la prochaine édition se déroulera à l'École Boulle à Paris, nous proposerons une motion au nom des élus du numérique. Je vous invite à consulter l'ATLAAS de l'association Villes Internet, qui regroupe toutes les actions portées par nos adhérents en matière de numérique. Nous en avons listé plus de 12 000.

EXISTE-T-IL DANS L'ABSOLU UNE BONNE MAILLE POUR CETTE COLLABORATION ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE, OU FAUT-IL RAISONNER PROJET PAR PROJET?

Jean-Marie SEITÉ



Je remercie la FNCCR d'avoir invité l'AFIGEO à cette table ronde. et je profite de cette occasion pour souligner le rapprochement qui s'opère actuellement entre nos deux structures.

Pour répondre à votre question, je précise que l'AFIGEO anime le réseau des CRIGEs (Centres régionaux de l'information géographique qui animent les acteurs de leur territoire et gèrent des plateformes de diffusion de données), qui est très complexe : ces centres peuvent mobiliser

différents acteurs (région, département, métropole, associations, etc). Cet écosystème hétéroclite fonctionne bien, à la condition de ne pas décréter qu'un maillage est plus adapté qu'un autre.

## Ariel GOMEZ

PATRICK RUESTCHMANN, PENSEZ-VOUS QU'IL CONVIENT DE PRIVILÉGIER SYSTÉMATIQUEMENT LE MAILLON TERRITORIAL LE PLUS LARGE?

## Patrick RUESTCHMANN

Je ferai la même réponse que l'AFIGEO, en évoquant la pluralité des structures de Déclic. Il est parfois plus facile de mobiliser à l'échelon global, comme le montrent les plateformes d'information géographique, mais il ne me paraît pas opportun de viser un maillon plus particulièrement qu'un autre. En revanche, il est important de faire preuve de clarté sur la multitude d'offres et de moyens – qu'il s'agisse de logiciels, d'infrastructures ou d'outils de financement. Pour l'instant, il est difficile de s'orienter dans l'éventail de possibilités. Il va de soi que le maire d'une commune de petite taille n'a pas du tout les mêmes moyens ni les mêmes ressources que le président d'une agglomération.

#### **Ariel GOMEZ**

PATRICK CHAIZE, VOUS ÊTES PRÉSIDENT DE L'AVIC-CA ET VICE-PRÉSIDENT AU NUMÉRIQUE DE LA FNC-CR. LE RAPPROCHEMENT DE CES DEUX STRUCTURES PEUT-IL RENFORCER LE POIDS DES COLLECTIVITÉS FACE À L'ÉTAT ? QUE POUVEZ-VOUS NOUS DIRE DES **OPÉRATIONS EN COURS?** 

Je ne crois pas que nous puissions nous mesurer à l'État, mais je suis convaincu que ces associations peuvent apporter de la cohérence. Par le passé, j'ai souffert de constater que les associations d'élus pouvaient être en concurrence dans certains domaines. Nous ne devons pas tomber dans le piège du « Diviser pour mieux régner », mais nous attacher au contraire à parler d'une seule

et même voix. C'est pour-

communiquer de manière





conjointe, en impliquant les associations dites sectorielles telles que Départements de France, Régions de France ou l'Association des Maires de France (AMF).

#### Ariel GOMEZ

AKIM OURAL, JE VOUDRAIS REVENIR AVEC VOUS SUR LA QUESTION DE LA DATA TERRITORIALE. CE SUJET EST-IL SUFFISAMMENT PRIS EN COMPTE AU-JOURD'HUI DANS LES POLITIQUES DU SERVICE PU-BLIC LOCAL?

## Akim OURAL

La data territoriale constitue en effet un chantier majeur. Certaines collectivités détiennent de nombreux marchés de services urbains, qui nécessitent d'agréger les données issues des délégataires et des concessionnaires.

La loi « Pour une République numérique » de 2016 a affecté aux délégataires l'obligation de l'open data. Aujourd'hui, la data est un aspect important pour mieux comprendre et gérer son territoire. Elle peut être utilisée pour responsabiliser les citoyens et les rendre coacteurs de leur territoire. À ce titre, elle est un levier de stratégie locale.

Pour ce faire, nous avons besoin de stratégies territoriales de big data, reposant sur des agrégateurs et sur des experts à même de normer la data et de la mettre à disposition. Grâce à cette approche, nous éviterons les risques liés à la vulnérabilité informatique qui frappent les petites collectivités. Car il est évident que pour l'instant, une commune de 100 habitants est absolument incapable de protéger sa data.

Ces enjeux très actuels demandent des moyens importants, mais aussi une capacité à former les élus et les acteurs publics.

#### **Ariel GOMEZ**

Le modèle de la data territoriale ne se heurte-t-il pas à la concurrence des GAFAM ? Pour prendre un exemple de fraîche date, la métropole de Rouen vient d'annoncer la mise en place de son propre planificateur de trajet. Après avoir testé cet outil, je suis finalement retourné sur Google Maps, qui était beaucoup plus pratique.

## Akim OURAL

La prise de conscience de l'emprise des GAFAM est déjà une avancée par elle-même. Dans ce domaine, le protectionnisme absolu ne fonctionne pas, comme l'a montré le fiasco du moteur de recherche Quant. Je considère qu'il s'agit de trouver le bon équilibre entre la capacité à toujours décider et le fait de garder le choix. C'est le travail qu'accomplit notamment la DINUM. Il faut que les territoires disposent de capacités de pilotage des projets numériques rendant possible cette indépendance (ou souveraineté) face aux GAFAM. C'est à cette condition que les territoires peuvent maîtriser leur destin numérique.

La data territoriale ne signifie pas nécessairement que tous les outils doivent être franco-français. En revanche, il est important de prévoir dans le schéma directeur du numérique du territoire que le cœur de réseau soit sécurisé et localisé dans le territoire. Ainsi, tous les utilisateurs savent que leurs données sont hébergées sur le territoire, qu'elles sont maîtrisées, non revendues, et surtout non utilisées à des fins autres que celles fixées initialement.

#### **Ariel GOMEZ**

Je salue l'arrivée d'Anne LE HÉNANFF, Députée du Morbihan.

EMMANUEL VIVÉ, VOUS ÊTES PRÉSIDENT DE DE-CLIC, LA FÉDÉRATION DES OPÉRATEURS PUBLICS DE SERVICES NUMÉRIQUES. QUELS SERAIENT D'APRÈS VOUS, LES ANGLES MORTS DE LA RELATION ENTRE ÉTAT ET COLLECTIVITÉS, ET COMMENT LES EXPLI-OUEZ-VOUS?

Une première erreur serait de ne pas chercher à organiser le territoire. Une autre serait d'imposer une échelle. En tant qu'opérateurs de services numériques, nous travaillons avec des structures localisées en région, sur un ou plusieurs départements. L'essentiel est de mutualiser ces services, quelles que soient l'échelle et la forme juridique. Il faut écouter les territoires et les élus. De leur côté, les élus doivent comprendre qu'il leur faut s'organiser dans le domaine du



numérique comme ils l'ont fait pour l'énergie et l'eau.

S'agissant de l'accessibilité, nous avons réalisé une étude sur un département. Bien que le RGAA soit une obligation pour les collectivités, seuls 0,3 % des sites sont compatibles avec les normes d'accessibilité. Tant que le territoire n'est pas accompagné, aucun outil ne peut être déployé avec succès. Dans tous les territoires, l'apprentissage du numérique pose de réelles difficultés.

Nous constatons que le plan Transformation Numérique des Territoires est opérationnel. L'évolution entre l'ex-DCANT et le TNT a été une réussite.

Au sein d'un des groupes de travail, nous avons réfléchi à l'agenda de la transformation numérique, correspondant à toutes les obligations actuelles et à venir dans le domaine du numérique pour les collectivités d'ici 2025. Il s'agit d'un chantier colossal, et c'est pourquoi nous devons impérativement nous associer pour montrer à l'État que les collectivités sont en difficulté.

Or, certains ministères ont encore du mal à ne pas surcharger les collectivités de projets.

J'ajoute que les collectivités de petite et moyenne taille ont très peu de ressources humaines pour opérer la transformation numérique. Si l'État ne revoit pas son approche, nous risquons de perdre des collectivités.

En 2020, 2021 et 2022, de nombreuses collectivités ont subi des attaques numériques, dont les répercussions peuvent être très longues et dramatiques.

ANNE LE HÉNANFF, POUVONS-NOUS FAIRE MIEUX ET PLUS POUR LA CYBERSÉCURITÉ ?

## Anne LE HÉNANFF



Bonjour à toutes et tous.

C'est en 2016 que nous avons commencé à lancer l'alerte sur les risques de cyberattaques contre des collectivités locales. Dès l'instant où l'ANSSI a pris au sérieux cette mise en garde, des efforts conséquents ont été accomplis entre 2018 et 2021. Cependant, cette dynamique semble s'être essoufflée, et c'est pour moi un sujet d'inquiétude. Le fait est que les collectivités sont accaparées par d'autres priorités telles que le coût de l'énergie ou les

problèmes d'approvisionnement.

Ce retard est très préoccupant, et j'ai le sentiment que cette tendance est aggravée par le fait que plusieurs ministres travaillent en même temps sur le numérique, mais dans leur domaine d'activité. Ce cloisonnement risque de ralentir la modernisation des systèmes d'information et le renforcement de la cybersécurité. De fait, l'ANSSI n'aura pas les moyens humains ni financiers d'être au plus près des territoires. Or, il est essentiel que les élus soient conscients de leurs responsabilités en matière de cybersécurité et de protection des données.

De mon point de vue, l'échelon idéal pour traiter ce sujet est l'EPCI. De toute évidence, un maire d'une petite ville est impuissant face à l'ampleur de ce chantier. Il me semble donc primordial de redonner la priorité à ces actions, d'autant que les cyberattaques vont s'aggraver au fil du temps. Et les demandes de rançon ne sont que la première phase de cette menace, qui pourrait avoir des conséquences beaucoup plus graves.

#### **Ariel GOMEZ**

En effet, nous avons d'ailleurs appris que les données d'un hôpital obtenues par cyberattaque ont été mises en vente sur Internet.

## Patrick CHAIZE

La cybersécurité est le ciment de tout l'environnement numérique. Elle est indispensable pour instaurer la confiance autour du numérique.

Pour en revenir à la question de l'échelle, je suis plutôt favorable au fait de laisser les territoires libres de ce choix. Les syndicats départementaux peuvent aussi s'associer à ces démarches.

Nous avons rencontré l'ANSSI et nous leur avons fait part de la demande des collectivités de trouver un échelon pertinent pour traiter ce sujet. Nous avons cru que nous serions entendus, mais l'ANSSI a opté pour une organisation peu adaptée aux besoins de nos collectivités.

## Emmanuel VIVÉ

L'ANSSI a mis au point un programme de 8 M€, mais à destination exclusive des structures capables d'opérer des mutualisations sur un territoire. Le modèle est assez intéressant : le service coûte 22 cts par habitant, avec un plancher à 350 € et un plafond à 11 000 €.

L'ANSSI tient en effet à avoir pour interlocuteur des structures capables d'équiper plusieurs centaines de collectivités. Des projets ont donc été déposés par différents acteurs, principalement des OPSN, et des financements sont en cours d'attribution. Il y a donc eu un effort d'écoute de l'ANSSI.

Il est vrai que dans les territoires dépourvus de structures à même de mutualiser les usages, aucun opérateur n'est éligible aux financements de l'ANSSI.

## Ariel GOMEZ

Je voudrais approfondir la question de l'approche des projets, qui sont le plus souvent pensés comme infrastructures ou comme plateformes de services.

MATHIEU VIDAL, ESTIMEZ-VOUS QUE LES BESOINS ET LES CAPACITÉS DES CITOYENS SONT SUFFISAMMENT PRIS EN COMPTE DANS CES MODES OPÉRATOIRES ?

## Mathieu VIDAL

La crise sanitaire et les confinements ont mis en avant le rôle crucial des mairies et leur proximité avec leurs administrés, notamment à travers le numérique. Celui-ci a d'ailleurs permis de maintenir un lien avec le commerce de proximité.

Au-delà des programmes mis en œuvre, il me paraît important de rappeler les rapports du Défenseur des droits. Tout en soulignant la nécessité de proposer des services numériques, celui-ci exhorte les collectivités à maintenir des guichets physiques pour répondre aux demandes d'une partie des citoyens.

Le programme relatif aux conseillers numériques est intéressant, mais appelle plusieurs commentaires quant à la mise en œuvre et la pérennisation du dispositif.

Je pense qu'il n'existe pas d'échelle unique pour appréhender cette question vaste et complexe. Néanmoins, le rôle des maires est absolument prépondérant, comme nous le voyons à travers les démarches de sobriété numérique.

## Patrick CHAIZE

Au sein du pôle Transformation numérique de l'État, nous avons beaucoup travaillé avec le Défenseur des droits, notamment sur l'inclusion. Cette notion ne se résume pas à la prise en compte des personnes en situation de handicap. Je peux témoigner que des actions concrètes sont mises en œuvre dans ce domaine.

D'ailleurs, la mission Transformation numérique de l'État ne prévoit pas de systématiser la dématérialisation, qui est un vecteur de non-inclusion. L'omnicanal demeure nécessaire.

Je précise que l'équipe TNT fait partie de mon pôle Transformation numérique de l'État, et ce n'est pas un hasard : nous disposons en effet d'une vision beaucoup plus transverse sur les 250 démarches iconiques de l'État.

#### **Ariel GOMEZ**

Jean-Marie SEITÉ, je disais en introduction que le plan Très Haut Débit et le déploiement du THD ont plutôt été un succès. Il existe tout de même quelques angles morts. Ainsi, votre territoire est quasiment privé de services numériques en raison de l'absence de réseau. La fibre n'est pas encore installée et le réseau mobile est défaillant.

COMMENT CES DIFFICULTÉS SE TRADUISENT-ELLES AU QUOTIDIEN DANS VOTRE COMMUNE DE GALÉRIA, EN BALAGNE ? ET QUE DISENT-ELLES DE LA RELATION ENTRE LES COLLECTIVITÉS ET L'ÉTAT ?

## Jean-Marie SEITÉ

L'avantage de cette situation, c'est que nous ne connaissons pas les cyberattaques. Comme vous l'avez précisé, nous ne disposons pas de la fibre.

#### **Ariel GOMEZ**

Vous m'indiquiez que la densité d'habitations sur votre territoire est plus faible qu'au Sahel?

## Jean-Marie SEITÉ

Oui, elle est quatre fois plus faible.

Je suis donc Maire de Galéria, commune implantée sur la façade occidentale de la Corse, classée au patrimoine mondial de l'humanité et réserve de biosphère. C'est donc un site très protégé, qui présente une très faible densité de population.

Quand j'étais enfant, notre commune ne possédait ni l'eau, ni l'électricité. Nous avons ensuite été raccordés au réseau électrique, puis au réseau d'eau potable. La situation s'est ensuite améliorée progressivement. Nous commençons à pouvoir communiquer par téléphone portable, mais notre territoire n'est pas encore complètement couvert par la VHF. Enfin, nous ne possédons pas la fibre.

Le 18 août, à 8 h 20, nous avons essuyé une tempête très violente, avec des vents de plus de 220 km/h et des pluies torrentielles. À 8 h 21, nous étions privés d'électricité, et 4 minutes après, c'est le téléphone qui ne fonctionnait plus. La VHF et les liaisons radio pour les pompiers étaient également interrompues.

Par chance, cet épisode s'est arrêté à 8 h 41. Dès 8 h 45, les habitants sont sortis pour dégager les maisons à l'aide de tronçonneuses.

Vers 21 h 40, j'ai reçu un appel du Préfet qui voulait s'assurer que j'avais fait évacuer les campings. Ainsi, pendant 13 heures, je n'ai reçu aucune information. Il a donc fallu organiser à l'aveugle les secours aux personnes et aux biens. Nous n'avions plus d'électricité ni d'eau. Nous disposions donc d'un délai de trois heures pour rétablir l'alimentation. J'ai donc envoyé des habitants pour tenter de réparer des dégâts.

Nous avons bien sûr un plan communal de sauvegarde, et des personnes sous respirateur ou dialyse qui ont impérativement besoin d'énergie. Or, nous ne pouvions pas les joindre par téléphone.

Ce drame a causé la mort de cinq personnes et handicapé très lourdement une sixième personne.

Les causes de ces dysfonctionnements sont multiples. La première conclusion est la nécessité de sécuriser le réseau d'énergie. Pour autant, les poteaux électriques ne résistent pas à des épisodes aussi violents. Se pose aussi la question des autres canaux de communication : le GSM, la VHF et la radio. Jamais nous n'aurions pu imaginer que ces trois réseaux seraient aussi défaillants. Il faut donc impérativement sécuriser les communications, au moyen de batteries de secours plus durables.

#### **Ariel GOMEZ**

Vous m'avez indiqué avoir réclamé à maintes reprises ce type d'équipements auprès des opérateurs, mais sans obtenir de réponses satisfaisantes.

QUELLES SONT VOS VOIES DE RECOURS ? AVEZ-VOUS PU ALERTER L'ÉTAT SUR CETTE URGENCE ET SUR CETTE DÉFAILLANCE DE RÉSEAUX ?

## Jean-Marie SEITÉ

Vous imaginez bien que j'étais forcément exaspéré contre les opérateurs, et tout particulièrement contre l'un d'entre eux. Ce dernier avait été sélectionné dans le cadre du New Deal mais son installation avait très mal fonctionné.

À côté des opérateurs, j'ai aussi des reproches à adresser à la sécurité civile. Ma commune a connu 5 morts, dont 2 en mer et 3 écrasés par des chutes d'arbres. La seule liaison qui devait être en place au 1er janvier 2022 n'est toujours pas opérationnelle.

Lors de son déplacement à Galéria, quelques jours après l'événement, le ministère de l'Intérieur était accompagné du Directeur national de la Sécurité civile. Je ne me suis pas privé de lui rappeler ses obligations. Lorsque le Secrétaire d'État chargé à la mer m'a appris qu'il n'y avait pas de VHF sur votre secteur, j'étais passablement agacé.

Il est donc grand temps de penser à équiper les territoires à très faible densité, mais qui accueillent beaucoup de personnes l'été.

## Ariel GOMEZ

Merci pour ce témoignage.

JE VOUDRAIS DÉSORMAIS ABORDER LA MÉCANIQUE DES APPELS À PROJETS, QUI EST SOUVENT REMISE EN CAUSE PAR LES PETITES COLLECTIVITÉS. PEN-SEZ-VOUS QU'IL SOIT OPPORTUN DE MAINTENIR CE SYSTÈME?

## Akim OURAL

Je considère qu'en tant qu'associations de collectivités, nous n'avons pas besoin de répondre à des appels à projets pour montrer que nous sommes les garants des questions du numérique au niveau national. Notre existence même légitime notre action. Je suis d'avis que l'État doit acter cette situation et contractualiser avec les associations de collectivités.

Par ailleurs, il est évident que les collectivités n'ont pas toutes les mêmes moyens pour répondre aux appels à projets.

Il faut des programmes, et non des appels à projets, car l'universalité de l'action publique est l'une des valeurs de notre République. Nous devons faire en sorte que tous les acteurs puissent avoir accès aux programmes.

## Patrick CHAIZE

Cette question doit être appréhendée avec pragmatisme. Les appels à projets peuvent être pertinents pour amorcer la pompe, mais il faut en retirer les bénéfices pour les élargir à l'ensemble du territoire. Il ne faudrait pas adopter un point de vue catégorique sur ce sujet, en se focalisant sur un type de solution.



## De la salle

Il existe des appels à projets très bien conçus, à l'instar d'Avenir Montagne. Ce projet, qui prévoit le financement de services d'ingénierie, s'articule avec d'autres appels à projets sur la mobilité, l'investissement ou encore la gestion des flux touristiques.

#### Patrick RUESTCHMANN

4 % seulement des lauréats du plan France Relance sont des régions, tandis que 53 % sont des départements.

Les communes représentent 2 % des porteurs de projets retenus, et les EPCI 4 %.

Pour que les petites collectivités soient plus à même de répondre à ces appels à projets, il convient de prévoir des dispositifs d'accompagnement.

#### **Ariel GOMEZ**

Dans le contexte actuel, les collectivités doivent concilier de multiples priorités, dont le plan sobriété énergétique du gouvernement. Sur ce point, le numérique est considéré tantôt comme une solution, tantôt comme une partie du problème.

CE PLAN PEUT-IL ÊTRE UNE OPPORTUNITÉ NOUVELLE POUR TROUVER UN MODE DE FONCTIONNEMENT SATISFAISANT ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS ?

## Patrick CHAIZE

Il me semble que la qualité du service numérique repose sur quatre piliers. En premier lieu, il faut s'attacher à équiper tous les territoires avec les infrastructures nécessaires (fibre optique et téléphonie mobile). Ensuite, il s'agit de déployer une politique d'inclusion, pour que chacun puisse utiliser les outils disponibles. Je citerai également le développement des usages. Enfin, le quatrième et dernier pilier est la cybersécurité. C'est aussi le ciment des trois autres axes.

À titre personnel, je suis très favorable au développement du numérique, qui est un levier essentiel pour l'organisation territoriale et pour les politiques locales : le numérique est « le réseau des réseaux ».

Toutefois, avant d'envisager la mise en place de capteurs intelligents et d'équipements numériques, nous avons l'obligation d'évaluer le bilan environnemental de ces installations.

#### **Ariel GOMEZ**

PATRICK RUESTSCHMANN, QUI PEUT ÊTRE L'ARBITRE DES BONS USAGES DU NUMÉRIQUE ? CE RÔLE IN-COMBE-T-IL À LA DINUM ?

## Patrick RUESTCHMANN

Non. En revanche, la DINUM peut jouer le rôle de facilitateur pour aider à résoudre d'éventuels différends entre les administrations.

En matière de sobriété, il existe d'ores et déjà de nombreuses initiatives. Dans une logique d'administration proactive, nous travaillons par exemple sur les transports avec le GART, et nous prévoyons des expérimentations avec le RSA. Nous nous interrogeons aussi sur l'écoconception, mais nous ne sommes pas encore équipés pour bien la mesurer.

## Mathieu VIDAL

Je rappellerai que la question de la sobriété numérique n'est pas nouvelle. Il y a deux ans, Villes Internet a ainsi créé une arobase verte, en partenariat avec l'Institut pour un numérique responsable (INR). La loi impose d'ailleurs la définition d'une feuille de route et d'une stratégie de sobriété numérique d'ici 2025.

L'enjeu consiste aussi à toucher et sensibiliser le plus grand nombre de villes, pour amorcer un changement d'échelle. Les associations ont aussi un rôle à jouer pour accompagner cette démarche.

## Anne LE HÉNANFF

Je suis convaincu que les transitions énergétiques, et tout particulièrement l'exigence de durabilité, doit guider toutes nos actions publiques. C'est une de nos priorités. À cet égard, les collectivités possèdent une force de frappe considérable. Il est indispensable qu'elles se modernisent, et c'est pourquoi je suis partisane de la dématérialisation systématique - dès lors que les conditions nécessaires sont remplies.

Les outils numériques tels que les smart grids et l'intelligence artificielle peuvent aussi être mis au service de la gestion des bâtiments, dans une optique de réduction des consommations énergétiques.

Le territoire intelligent et l'interconnexion entre les bâtiments offrent aussi des perspectives très intéressantes pour les territoires. Les syndicats départementaux peuvent soutenir ces actions par leurs innovations, leurs feuilles de route et leur vision globale du territoire. Bref, le numérique est au cœur des transitions écologiques.

## Emmanuel VIVÉ

Nous avons déposé un projet pour la création d'une plateforme baptisée Écoclic. La version bêta sera présentée début novembre et la V1 en début d'année prochaine, la généralisation de cet outil étant planifiée dans l'été 2023. À ce propos, je tiens à remercier la DINUM et l'ANCT pour leur accompagnement.

À terme, nous pourrons mettre à disposition de toutes les petites et moyennes collectivités une plateforme d'évaluation de leur sobriété numérique. Elles pourront ensuite identifier les mesures à mettre en œuvre pour améliorer leurs performances.

La difficulté consiste à opérer un changement d'échelle alors que certaines collectivités ne bénéficieront pas d'accompagnement sur le terrain. De fait, Déclic n'est pas présent dans tous les territoires.

#### **Ariel GOMEZ**

Je vous propose désormais de répondre aux questions de nos auditeurs.



## **Ethel GRAIN**

Je représente le Syndicat mixte Haute-Saône Numérique. Il a été question, dans cette table ronde, du développement de la cybersécurité. Or, dans les territoires ruraux, nous avons beaucoup de mal à recruter des compétences dans ce domaine, de même qu'en géomatique.

## De la salle

Il faut savoir que depuis quelques années, les étudiants des écoles de formation initiale en géomatique sont recrutés dans d'autres spécialités : l'aménagement du territoire, les sciences de la mesure, etc. Il est certain que les géomaticiens ne sont pas assez nombreux pour satisfaire la demande.

## Thierry ROUBY

Je suis Vice-président d'un syndicat d'énergie et Maire d'une petite commune.

De mon point de vue, le principe de mutualisation revient à faire mieux ensemble. Je constate que de nombreuses structures travaillent dans le numérique. Mais en tant qu'élus, nous avons du mal à nous orienter dans la jungle des appels à projets. Il est parfois difficile de trouver le bon outil.

Par ailleurs, la data constitue pour moi une aide à la décision : la collecte de nombreux indicateurs permet en effet de prendre la meilleure décision.

S'agissant de la question des échelles, je constate que les communes transmettent de nombreuses données mais peinent à les exploiter. Il faut donc impérativement fluidifier les relations entre l'ensemble des acteurs. Il n'est pas toujours facile de savoir qui détient la donnée, et comment celle-ci peut être exploitée.

Les élus ont besoin d'outils pour envisager le numérique de manière plus large, sans pour autant s'y perdre. L'intérêt porté par les collectivités à la question du numérique dépend très largement de la sensibilité personnelle des élus à ce sujet. Il faudrait donc s'efforcer d'éclairer et de former l'ensemble des élus sur ces usages et ces pratiques.

## Emmanuel VIVÉ

Je confirme que le recrutement est une réelle problématique. Il est très difficile de trouver des compétences en accessibilité numérique ou en cybersécurité. Une fois formés, les jeunes rejoignent le secteur privé pour bénéficier de conditions salariales plus avantageuses. Si les territoires de grande taille parviennent à recruter ce type de profils, les collectivités plus petites sont en difficulté.

Nous avons du mal à sensibiliser les élus sur les questions de cybersécurité, peut-être parce que nos interventions sont trop techniques. Nous avons récemment organisé une réunion avec le colonel de gendarmerie Barnabé WATIN-AUGOUARD, Chef de la division proximité numérique chez ComCyberGEND. L'invitation précisait que cette rencontre était organisée par la gendarmerie. Nous avons pu réunir 150 élus, ce qui n'était jamais arrivé. J'en conclus que nous devons peut-être revoir notre manière de communiquer.

## Anne LE HÉNANFF

Je comprends tout à fait votre position. Les communes donnent la priorité aux mesures imposées par l'État et aux actions nécessaires pour se moderniser. Si besoin, elles se font accompagner. En ce qui concerne les actions qu'elles souhaiteraient ou pourraient faire mais connaissent mal, la décision revient aux maires et aux équipes municipales. Ils sont les mieux placés pour connaître leurs besoins réels. Ils peuvent s'appuyer sur les structures présentes dans les départements. Il est vrai que cette démarche nécessite de faire preuve de curiosité et de solliciter éventuelle-

ment les différents acteurs impliqués (l'EPCI, le syndicat départemental, l'État...). Commencez par vous faire confiance, emparez-vous des sujets qui vous tiennent à cœur et avancez à votre rythme.

## Jean-Luc SALLABERRY

Je suis Chef du département numérique de la FNC-CR. Je souhaiterais poser une question à tous les Présidents des associations du numérique. Nos débats montrent bien que l'État ne peut pas prendre en charge toutes les actions. Se pose donc la question de la collaboration entre collectivités ou entre associations nationales de collectivités. De fait, il me semble que les associations spécialisées dans le numérique pourraient se fédérer pour agir et travailler ensemble. Ce pourrait être un levier supplémentaire de coordination nationale.

## Akim OURAL

Au début de cette table ronde, j'ai insisté sur l'importance de la collaboration entre les associations du numérique. Elles doivent œuvrer dans le même sens pour garantir la plus forte cohérence. Cette approche est bien engagée, il faut désormais la consolider.

## De la salle

Il faut savoir qu'Open Data France propose des modules de formation téléchargeables. J'ai moi-même eu l'occasion d'animer des serious games sur des thématiques comme le RGPD et l'Open Data France. Cette forme d'apprentissage ludique se révèle beaucoup plus efficace que les formations standards.

## Jérôme LAMACHE

Je suis Directeur de l'OPSN Manche Numérique à Saint-Lô, qui est membre actif de Déclic. Au cours de cette table ronde, les intervenants ont échangé sur la formation des élus, mais la guestion de la formation des agents n'a pas été abordée. La majorité des attaques sont rendues possibles par des actions humaines. J'appelle donc de mes vœux le lancement d'une campagne de formation des acteurs publics à l'échelle du pays.

La ville de Caen vient d'être la cible d'une cyberattaque. L'alerte a été donnée non par les systèmes techniques, mais par un agent de la collectivité. Par malchance, il a pris l'initiative de désactiver les réseaux. Cet exemple montre que la formation et le développement des compétences mériteraient d'être renforcés. À cet égard, la certification numérique PIX est un dispositif intéressant. En tout état de cause, il serait judicieux de donner une impulsion plus forte à ces actions à travers le développement de programmes nationaux. Une contribution de l'État dans ce domaine serait bienvenue.

## Patrick CHAIZE

Dans le cadre du programme TNT, il existe un groupe de travail copiloté par la FNCCR et l'AVICCA qui se charge de mettre à plat les ressources consacrées à la cybersécurité. J'ajoute que plusieurs des auditeurs réunis ici portent des actions dans le numérique.

## Jérôme LAMACHE

Il existe désormais un parcours de formation baptisé PIX Collectivités, à l'intention des agents publics. En revanche, il n'y a pas encore de parcours spécifique sur la cybersécurité. Il serait peut-être envisageable de créer un nouveau parcours de formation sur ce sujet.

## Patrick CHAIZE

Votre témoignage rejoint les observations d'Anne LE HÉNANFF : de nombreuses collectivités ne se sont pas encore emparées de la question de la cybersécurité. Il y a urgence à sensibiliser l'ensemble des élus sur ce point.

## Benoît LIÉNARD

Je suis Directeur d'un syndicat numérique, SOLURIS, membre de Déclic.

Avec l'Association des Maires de France et le GIP Cybermalveillance, nous avons élaboré des kits de communication sur les principales menaces et les principaux gestes de protection. Ces supports sont destinés à des élus ou à des agents n'ayant pas de compétence en la matière. De nombreuses initiatives ont été créées.

## Anne LE HÉNANFF

Pour ma part, je voudrais insister de nouveau sur la nécessité d'agir. Je crois que les élus n'ont pas conscience de l'ampleur des risques auxquels nous sommes confrontés. Il y a quelques années encore, j'étais favorable à une démarche de sensibilisation. Désormais, je souhaite que les collectivités soient mises dans l'obligation de se doter d'un PCS numérique, sous la responsabilité du Préfet.

Par là même, les communes seront forcées de s'intéresser à ce sujet.

## Claude MORIN

Je suis Vice-président de Villes Internet, Maire de Nouans, dans la Sarthe, et conseiller du Président de Territoire d'énergie de l'Orne. J'interviens aussi auprès d'autres syndicats en tant qu'expert technique sur les enjeux public/privé.

Vous avez fait remarquer qu'il était difficile, pour les associations, de se réunir et de travailler ensemble. C'est une réalité.

De ce point de vue, la FNCCR peut être une machine de guerre. Elle a la vocation et le don de réunir tous les acteurs. Elle s'y emploie depuis bientôt 90 ans.

Comme le précisait justement Anne LE HÉNANFF, il est difficile de sensibiliser les élus sur les enjeux relatifs au numérique. Je suis d'accord avec elle sur le principe de les obliger à s'en préoccuper, puisque les actions de sensibilisation ne sont pas suffisantes. Il revient donc au législateur de s'emparer de ce sujet.

## **Jacques POLENI**

Je représente le CREDO. Pour compléter les échanges sur la cybersécurité, je voudrais rappeler que la sécurité des infrastructures fixes est une préoccupation essentielle à ne pas négliger.

#### **Arnaud WAUQUIER**

Je suis Directeur adjoint du SIPPEREC.

Il me semble que l'État devrait donner des moyens de protection à ses autorités administratives indépendantes (je pense notamment à la CNIL et à l'ARCEP), mais aussi aux usagers. Nous parlons ici de sujets engageant les forces de police, de défense nationale et de gendarmerie, pour lesquels l'État doit jouer son rôle de protecteur.

### De la salle

Je fais partie de la Smart Building Alliance (SBA), un organisme regroupant des entreprises du numérique. En tant que professionnels du numérique, nous partageons la nécessité d'obliger les collectivités à prêter attention à ce sujet essentiel. Nous pensons qu'un schéma directeur du numérique pour la gouvernance de la donnée serait un excellent outil, à l'instar de ce qui est fait pour de nombreuses autres compétences. Il ne fait aucun doute que ce schéma directeur du numérique serait bénéfique pour tous les acteurs : la chaîne de valeur de la donnée pourrait ainsi être suivie, maîtrisée et sécurisée.

## De la salle

Sachez que l'ANCT est en charge des feuilles de route en matière de data pour les collectivités. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un schéma directeur, mais de feuilles de route relativement précises permettant d'améliorer la publication de la donnée.

#### **Ariel GOMEZ**

Merci, Mesdames et Messieurs, pour votre attention. Merci à nos invités pour leur participation.



# 38<sup>e</sup> Congrès FNCCR

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022 RENNES - BRETAGNE